



Bureau du séjour et de l'asile Nouvelles modalités d'accueil des ressortissants étrangers

Poitiers, le 7 mai 2019

A compter du lundi 13 mai, le Bureau du séjour et de l'asile de la préfecture de la Vienne met en œuvre de nouvelles modalités d'accueil des ressortissants étrangers.

➤ Démarches sur rendez-vous

- Première demande de titre de séjour

Les étrangers résidant dans le département de la Vienne qui veulent déposer une première demande de titre de séjour, quel que soit le fondement, doivent prendre rendez-vous par le biais de la plateforme téléphonique au 05.49.55.69.11, **ouverte du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45.**

- Renouvellement de titre de séjour ou de récépissé (hors asile)

Les rendez-vous de renouvellement de titre de séjour ou de renouvellement de récépissé sont à prendre **exclusivement sur le site internet de la préfecture www.vienne.gouv.fr**

➤ Démarches sans rendez-vous

- Demande de document de circulation pour étranger mineur ou titre de voyage

Ces démarches sont à effectuer en préfecture, **sans rendez-vous, exclusivement les mercredis après-midi de 13h40 à 15h10.**

Pour les documents de circulation, l'enfant doit impérativement être présent lors de votre venue.

- Remise de titre, demande de duplicata, changement d'adresse, changement d'état civil, et visa de retour

Ces démarches sont à effectuer en préfecture, **sans rendez-vous, les lundi, mardi et jeudi de 8h45 à 11h45 et de 13h40 à 16H et le mercredi matin de 8h45 à 11h45.**

La préfecture met à votre disposition des points numériques vous permettant d'accéder aux démarches en ligne.

Contact presse

Valérie COURRECH – Responsable du Service de Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne –
valerie.courrech@vienne.gouv.fr – 06.15.56.12.84